



Direction Municipale  
des Sports

16

## Séance publique du mercredi 28 juin 2023

Convoqué le , le Conseil Municipal de la Ville de Gennevilliers s'est réuni en mairie, Salle du conseil à 20h, sous la présidence de Monsieur le Maire, Patrice LECLERC.

### Présents :

Patrice LECLERC, Anne Laure PEREZ, Mohammed DDANI, Gregoire BOULORD, Alexandra D'ALCANTARA, Roger DUGUE, Isabelle MASSARD, Philippe CLOCHETTE, Christian DESCHE- NES, Zineb ZOUAOU, Laurent NOEL, Carole LAFON, Christophe BERNIER (arrivé à 21h33), Nadia MOUADDINE (départ à 21h03 représentée par Patrice LECLERC), Ibrahima NDIAYE, Sonia BLANC, Véronique DESMETTRE, Richard MERRA, Khalid DAMOUN, Eloi SIMON, Mohammed DDANI, Aymeric LABADIE, Ahcen MEHARGA, Laetitia GHIRARDI, Christelle NEDELEC

### Etaient représentés :

Yasmina ATTAF (représentée par Anne Laurez PEREZ), Philippe CLOCHETTE (représenté par Roger DUGUER), Maria Blanca FERNANDEZ (représentée par Laurent NOEL), Sofia MANSERI (représentée par Zineb ZOUAOU), Christian DESCHE- NES (représenté par Sonia BLANC), Zine BOUKRICHE (représenté par Alexandra D'ALCANTARA), Aurélie REMACLE (représentée par Eloi SIMON), Fabienne MOREAU (représentée par Isabelle MASSARD), Mariama GASSAMA (représentée par Carole LAFON), Elsa FAUCILLON (représentée par Ibrahim NDIAYE), Jacques BRIFFAULT (représenté par Celine LANOISELEE), Sylvie MOREL (représentée par Véronique DESMETTRE), Karine CHALLAH (représentée par Laetitia GHIRARDI), Sinan KARAKUS (représenté par Christelle NEDELEC)

### Absents excusés :

Ibrahima DIALLO, Philippe HALAIS

### Ne prend pas part au vote :

Nombre de votes pour : 40

Nombre de votes contre :

Nombre d'abstentions :

Mention du vote : Adoptée à l'unanimité

## Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association Gennevilliers Teqball Club 92 dans le cadre d'un évènement sportif,culturel et festif le 24 juin au gymnase Henri Wallon à Gennevilliers

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le budget primitif pour l'année 2023,

Vu la demande de l'association Gennevilliers Teqball Club 92 relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour participer à l'organisation de l'évènement sportif, culturel et festif organisé par l'association 24 juin 2023 au gymnase Henri Wallon à Gennevilliers,

Vu la volonté de l'association Gennevilliers Teqball Club 92 d'organiser un évènement sportif, culturel et festif en souvenir de ce gymanse qui fait partie de l'histoire de la ville de Gennevilliers et avant sa démolition prévue à l'été 2023, l'association Gennevilliers Teqball Club 92 propose un évènement autour du sport (associations sportives : handi-basket, tennis de table, roller derby etc...) et autour de la culture en faisant intervenir des artistes peintres qui créeront des fresques en lien avec les sports pratiqués dans les années passées dans ce gymnase,

Considérant la volonté municipale de permettre l'accès au plus grand nombre aux activités sportives,

Considérant que la ville de Gennevilliers souhaite soutenir l'association Gennevilliers Teqball Club 92,

## DELIBERE

Article 1 : Affecte une subvention exceptionnelle à l'association Gennevilliers Teqball Club 92 d'un montant de 710 € pour participer au financement de l'organisation de cet évènement qui aura lieu le 24 juin 2023 au gymnase Henri Wallon à Gennevilliers

Article 2 : La dépense qui en résulte sera inscrite au chapitre 65 – nature 6574 – enveloppe 4832

Loi N° 82 213 du 2 mars 1982  
Acte reçu par le représentant de l'état

le 05/07/2023

Affiché le 06/07/2023

Exécutoire le 06/07/2023



Le Maire  
Patrice LECLERC

Signé électroniquement le  
Le 5 juillet 2023